



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide psychopédagogique

Question écrite n° 25351

### Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par les rééducateurs de l'Education nationale du département du Nord quant à l'avenir de leur profession dans le cadre des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté à l'école (RASED). En effet, les missions de ces RASED définies dans la circulaire d'avril 1990 sont une bonne réponse aux difficultés des élèves à l'école mais leurs moyens en personnels spécialisés doivent être mis en regard des besoins du terrain, ce qui nécessite un effort permanent en matière de formation initiale et de formation continue. Or un certain nombre de dysfonctionnements sont à relever : la non-application du texte sur les RASED par certains inspecteurs d'académies, de l'Education nationale ou chargés de l'adaptation et de l'intégration scolaire (IEN-AIS), la non-prise en compte des spécificités du personnel spécialisé, le non-renouvellement de ces personnels qui partent à la retraite (dans les quatre ans à venir, 25 % des psychologues scolaires et 16 % des rééducateurs pourront faire valoir leur droit à la retraite), le nombre de départs en stage en formation de rééducateurs insuffisants pour couvrir les postes à pouvoir... Face à ces nombreuses inquiétudes, il demande alors quelles sont les réponses que peut apporter le Gouvernement.

### Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990, qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'écoles, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent, que l'on prévoit l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Néanmoins, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ont une spécificité irremplaçable qui est un atout de l'organisation de l'école maternelle et de l'école primaire. La diversité et la spécialisation des compétences des personnels qui les composent permettent d'affiner la compréhension des blocages ou des problèmes par les bilans psychologiques, d'apporter des réponses particulières de nature variée : aides spécialisées à dominante pédagogique et aides spécialisées à dominante rééducative. S'il est vrai que la situation des RASED est inégale selon les départements, elle ne connaît pas globalement une évolution défavorable. Dans les dernières années, au niveau national, le nombre des personnels des RASED a augmenté (+ 298 postes). A la rentrée scolaire 1997-1998, le nombre des instituteurs et professeurs des écoles affectés, à l'issue de leur formation, sur des postes spécialisés à dominante pédagogique (option E), représente 40 % des enseignants nouvellement formés et le nombre de ceux affectés sur des postes spécialisés à dominante rééducative (option G) représente 11 % des enseignants nouvellement formés. La quasi-totalité des enseignants option E et option G, nouvellement formés, ont été affectés dans le premier degré. On constate cependant un relatif désengagement des maîtres pour les formations spécialisées qui conduisent aux qualifications requises pour intervenir dans les RASED. En témoigne le nombre de postes non pourvus par des personnels spécialisés. C'est pour traiter cette difficulté que des adaptations des modes de formation sont maintenant mises en place dans toutes les académies ; les effets

seront attentivement examinés. Le nombre de candidats inscrits au CAPSAIS et suivant une formation en institut universitaire de formation des maîtres pour l'année 1998-1999 représente 42 % des stagiaires actuellement en formation pour l'option E et 13,5 % des stagiaires pour l'option G, ce qui confirme la volonté des autorités départementales de donner, en application de la politique ministérielle, priorité à la lutte contre l'échec scolaire par la prévention des difficultés d'apprentissage. Un des objectifs majeurs de l'école est bien de tout mettre en oeuvre pour favoriser, en même temps que l'épanouissement des talents de tous les élèves, la réussite scolaire de chacun. Les réseaux d'aides spécialisées y contribuent activement. Les inspecteurs d'académie seront incités à examiner attentivement leur situation pour que cette ressource précieuse soit préservée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Dehoux](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25351

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1999, page 871

**Réponse publiée le :** 26 avril 1999, page 2514